



DOSSIER DE PRESSE

Agir ensemble pour des territoires durables
Ou comment réussir son Agenda 21



« Ce guide est donc plus qu'un acte de foi,
il est un acte de civisme.

*Bettina Laville, présidente d'honneur du Comité 21
et conseiller d'Etat*



Sommaire

L'AGENDA 21 : FAITS ET CHIFFRES

- ▶ Des défis à relever
- ▶ L'Agenda 21 : quelle origine ?
- ▶ Un cadre incitatif
- ▶ Plus de 300 Agenda 21 en France
- ▶ Grenelle de l'environnement : rapport du Comité opérationnel « collectivités exemplaires »

L'AGENDA 21 : UNE NOUVELLE CULTURE TERRITORIALE

- ▶ Une action publique efficace
- ▶ Une démocratie renouvelée

ILS L'ONT FAIT

- ▶ Lutter contre le changement climatique
- ▶ Préserver la biodiversité
- ▶ Lutter contre les exclusions et les discriminations
- ▶ Soutenir l'économie sociale et environnementale
- ▶ Coopérer et être solidaire à l'international

« Désormais, ceux qui n'ont pas compris qu'il ne pouvait y avoir de développement économique concevable sans que la priorité soit donnée à sa durabilité, c'est-à-dire à sa capacité de se maintenir dans le temps grâce à une recherche permanente de réduction de son impact environnemental et de son empreinte écologique, n'ont pas compris que nous avons changé de monde. »

Corinne Lepage, avocate, ancien ministre de l'environnement

L'ouvrage « **Agir ensemble pour des territoires durables ou comment réussir son Agenda 21** » a bénéficié du soutien de La Poste, Dexia et de l'ADEME.

Il a été réalisé en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF), l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) et l'Assemblée des départements de France (ADF).

L'Agenda 21 local : faits et chiffres

► Des défis à relever

Encore méconnu il y a une douzaine d'années, le développement durable est aujourd'hui omniprésent dans les discours politiques. Cette idée contemporaine de développement trouve son origine dans les signaux alarmants que nous renvoie la planète sur son état général. Voici quelques uns des défis à relever :

64 millions de personnes attendues en 2030 dont **35%** de plus de **60 ans**. (INSEE)

Si bâtir une société du développement durable signifie garantir le bien-être de ses citoyens et le devenir de ses enfants, alors une telle société ne peut faire l'économie d'une stratégie volontaire de réduction de la pauvreté.

Martin Hirsch, Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté

La quantité de déchets a été multipliée par **3 en 25 ans**. Un ménage français produit 548 kg de déchets chaque année. (ADEME)

7,1 millions de Français sont pauvres (moins de **817 €** par mois). (Livre vert sur le Revenu de solidarité active)

2,3 millions de personnes sont illettrées en France soit **5,4%** de la population adulte. (INSEE)

La consommation d'énergie a été multipliée par **3 en 30 ans**. (Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi)

En France, **83%** des marchandises circulent par la route, **15%** par le rail, **4%** par le fluvial. (ADEME)

+25% de catastrophes naturelles en un an (soit 500 en 2007) (Croix Rouge)

16 000 espèces menacées. (UICN)

Les consommations d'eau ont été **multipliées par 7** depuis le début du siècle (au profit de l'agriculture).

Près de **deux tiers** des Français (65%) déclarent faire confiance à leur commune pour mettre en œuvre le développement durable, **17%** lui faisant « tout à fait confiance ». A l'inverse, seulement un tiers ne lui fait pas confiance à ce sujet (33%). (IPSOS pour Dexia et la Gazette des communes)

Moins de **10 pays** se partagent **60%** des gisements d'eau douce disponibles dans la nature. (PNUE)

La nature est l'unique pourvoyeuse de ce monde fini que nous partageons. La valeur estimée des biens et services fournis par les écosystèmes équivaut à deux fois la valeur annuelle des productions humaines.

Nicolas Hulot, président de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

► L'Agenda 21 : quelle origine ?

En 1992, les chefs d'Etat et de gouvernements, des milliers d'associations, de villes, de peuples du monde entier se réunissent à Rio pour le Sommet mondiale de la Terre. Préparé pendant plus de deux ans, sous l'impulsion du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, il dresse un constat alarmant de l'état de la planète et des inégalités entre les peuples et adopte l'Agenda 21, plan d'actions pour le 21^e siècle, pour construire un avenir plus respectueux de la planète et de ses habitants.

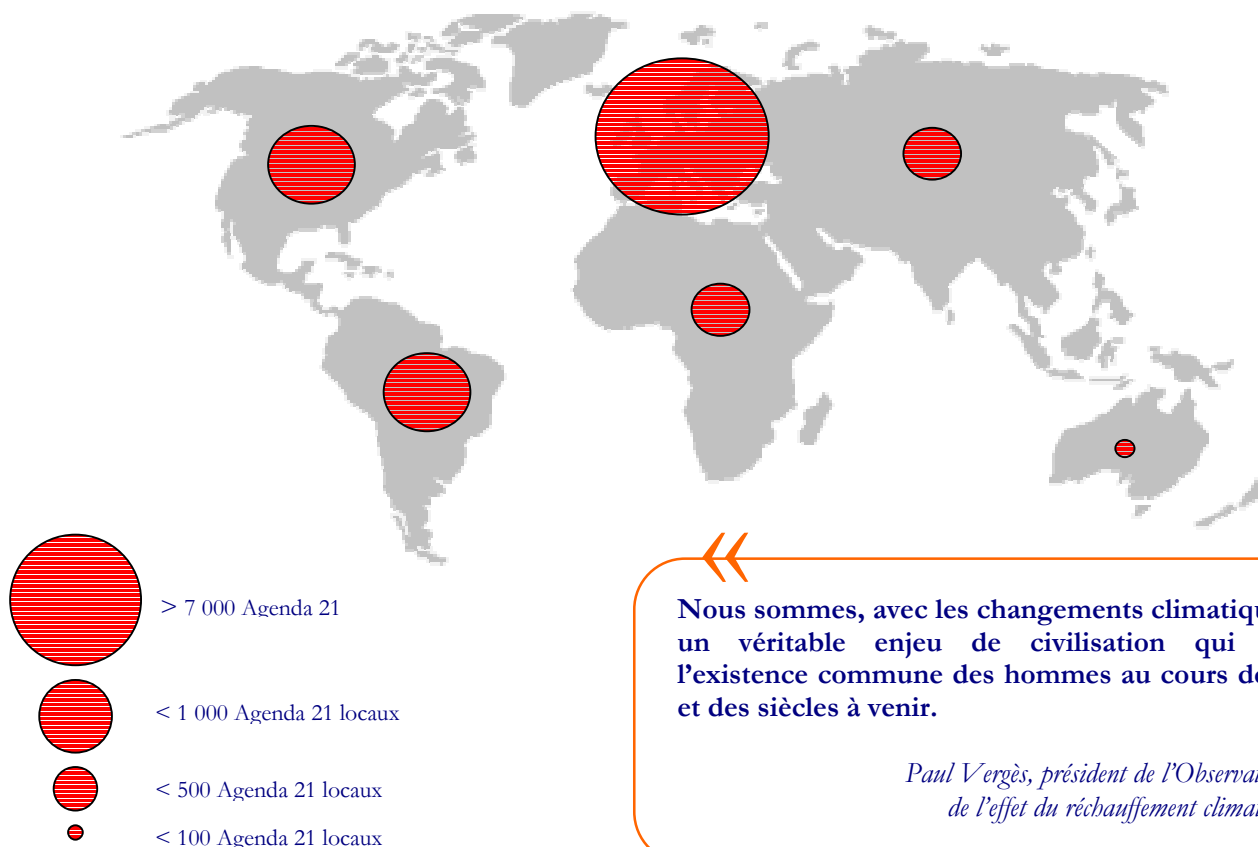
- 173 États représentés
- Signature d'un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle : **l'Agenda 21** dont les 40 chapitres décrivent les secteurs où le développement durable doit s'appliquer et formulent des recommandations.
- Adoption d'une déclaration sur l'environnement et le développement. Elle énumère 27 principes à suivre.

Dans son chapitre 28, la déclaration de Rio incite les collectivités territoriales à élaborer des plans d'actions pour le XXI^e siècle, les « Agenda 21 locaux ». La démarche, fondée sur un diagnostic concerté, va permettre de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé.

► Les Agenda 21 dans le monde

1997 : 1 800 Agenda 21

2007 : environ 10 000 Agenda 21



Nous sommes, avec les changements climatiques, face à un véritable enjeu de civilisation qui dominera l'existence commune des hommes au cours de ce siècle et des siècles à venir.

Paul Vergès, président de l'Observatoire national de l'effet du réchauffement climatique (Onerc)

► Un cadre incitatif

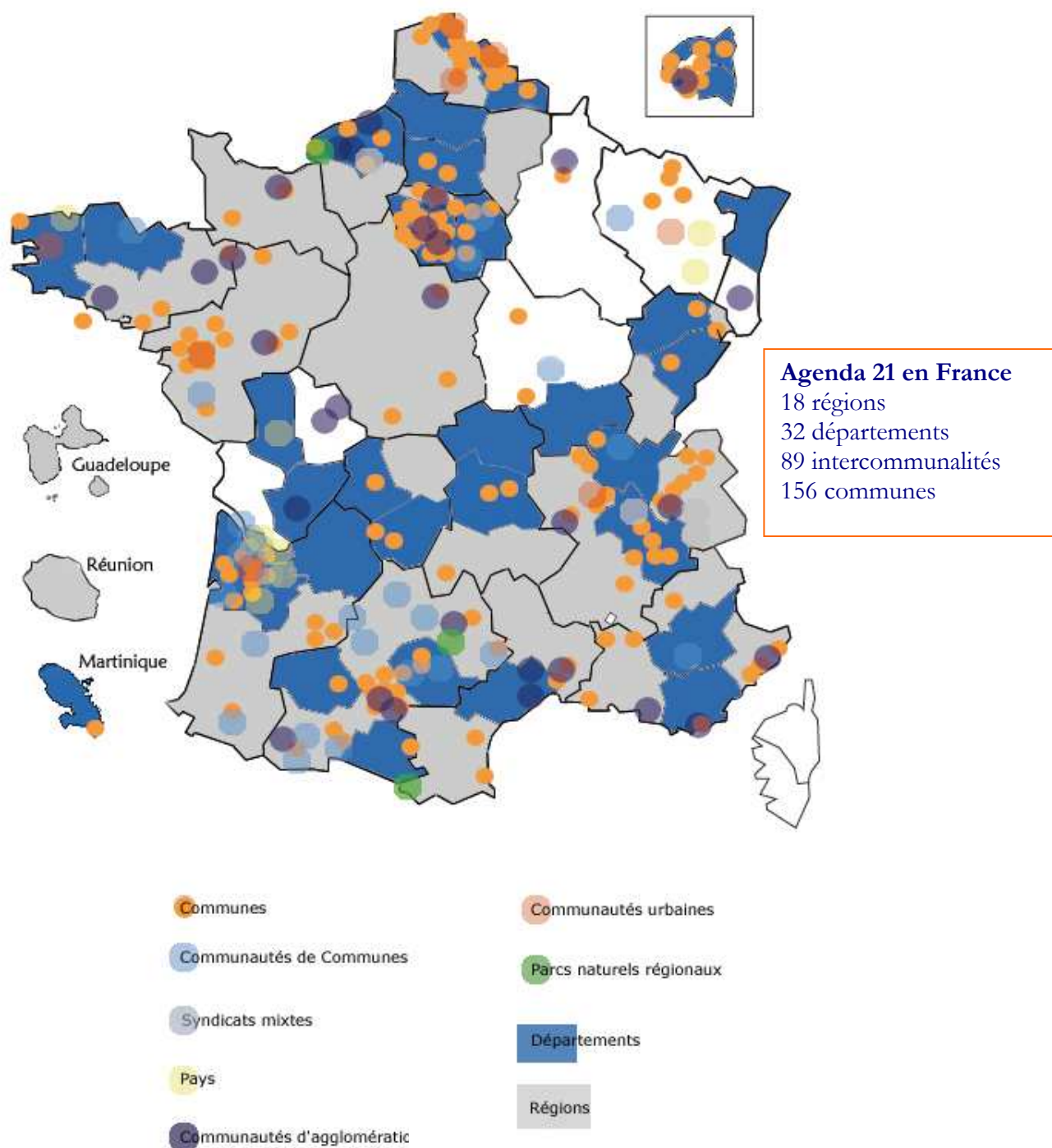


	National	Européen	International
1992			Sommet de la terre de Rio
1994	Création du Comité 21		
1995	Loi Barnier (renforcement protection de l'environnement)	Charte d'Aalborg (renforcer ancrage des Agenda 21) Directive 94/62/CE (emballages et déchets d'emballages)	Déclaration de Beijing (droit des femmes) Déclaration de Copenhague (lutte contre la pauvreté, intégration sociale...)
1996	Loi sur l'air et l'utilisation de l'énergie		Programme pour l'habitat (UN-Habitat)
1997			Protocole de Kyoto (GES)
1998	Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions		
1999	Loi Voynet (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire - LOADDT)	Directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures	
2000	Loi de solidarité et renouvellement urbain		Objectifs du Millénaire (pour combattre toutes les formes de pauvreté)
2001		Stratégie européenne du développement durable Directive 2001/77/CE relative à la protection de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité	
2002	Stratégie nationale de développement durable	Directive 2002/96/CE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques	Déclarations de Johannesburg (Rio + 10)
2003	Loi urbanisme et habitat	Directive 2003/87/CE établissant un système d'échanges de quotas d'émission de gaz à effet de serre	
2004	Plan Climat, Plan Santé environnement, Stratégie nationale pour la biodiversité Réforme code des marchés publics	Engagements d'Aalborg (renforcement de l'Agenda 21) Directive 2004/51/CE relative au développement des chemins de fer communautaires	
2005			Engagements de San Francisco (nouvelles normes environnementales dans la planification urbaine)
2006	Cadre de référence des Agenda 21 Réforme code des marchés publics		
2008	Loi Grenelle de l'environnement 1		



► Près de 300 Agenda 21 en France

Contrairement aux autres pays européens où ce sont essentiellement les communes qui s'engagent dans des Agenda 21, en France, chaque échelle territoriale s'implique.



Les collectivités locales et les entreprises peuvent mettre en commun leurs savoirs, leurs compétences pour garantir le développement économique et la pérennité des territoires.

Jean-Paul Bailly, président du groupe La Poste

► **Grenelle de l'environnement : rapport du Comité opérationnel « collectivités exemplaires »**

La publication du guide « **Agir ensemble pour des territoires durables ou comment réussir son Agenda 21** » s'inscrit pleinement dans la continuité du Grenelle de l'environnement. En effet, les tables rondes du Grenelle de l'environnement qui se sont tenues à l'automne 2007 ont validé la mise en place d'une trentaine de « chantiers » pour élaborer des propositions opérationnelles. Le Comité 21 a été invité à travailler dans plusieurs de ces groupes et notamment le Comité opérationnel 28 (Comop 28) relatif aux collectivités exemplaires.

Un premier rapport a été rendu le 14 mars dernier à Jean-Louis Borloo, en voici les principales conclusions :

- **Renforcer les partenariats locaux** : il est proposé « d'organiser localement des conférences des politiques publiques locales dont l'objectif, sur un territoire donné, serait d'aboutir à une mutualisation des compétences et des relations entre collectivités qui prennent en compte les objectifs du développement durable ».

- **Définir un droit à l'innovation** : « afin de répondre à l'exigence d'une organisation du territoire cohérente et constituée d'orientations croisées pour notamment, dépasser le problème des procédures (dont les temps d'élaboration sont très rarement en phase) de politiques publiques sectorielles menées parallèlement qui laissent peu de place à l'innovation, il serait nécessaire de doter les collectivités territoriales d'un droit ponctuel à l'innovation, opposable et limité en durée, après avis conforme du Préfet de région et non conditionné par l'adoption d'une loi ou d'un décret pour obtenir la dérogation d'expérimentation ».

- **Orienter les financements de l'Etat vers les actions respectant le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable** : « lors de la prochaine révision à mi-parcours des contrats de projet Etat-région (CPER) en cours, orienter en priorité les financements de l'Etat vers les programmes d'actions ou les actions respectant les points clés du cadre de référence, ou **bonifier les actions des agendas 21 locaux** visant à mettre en œuvre ces points-clés, et ce, notamment en réactivant les volets territoriaux des CPER ».

- **Créer un fonds d'intervention national** pour le développement durable, **mis en œuvre par les Comités régionaux « agenda 21 »**

- **Généraliser les plans climat énergie** à l'échelle des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des projets de territoire, tel que les Pays et les Parcs naturels.

- « Faire en sorte que tous les PADD respectent de manière explicite les cinq finalités du développement durable exposées dans le cadre de référence. Compléter la définition du PADD contenu dans le code de l'urbanisme ». - Adjoindre une carte d'orientation générale des destinations des sols au SCOT.

- ...

Le Comop 28 a par ailleurs rappelé le rôle de l'Etat, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des données relatives aux territoires. Cet accès à l'information et à la connaissance est un élément nécessaire aux collectivités pour atteindre l'exemplarité. Depuis le 29 avril 2008, le Comop a repris ses travaux pour affiner certaines propositions.

L'Agenda 21 : une nouvelle culture territoriale

► Une action publique efficace

- L'Agenda 21 propose une **approche intégrée**, prenant en compte l'interdépendance des phénomènes **économiques, sociaux, environnementaux et culturels**.
- Les objectifs et les priorités de l'action publique doivent également répondre à des **critères de responsabilité**. Le **principe de précaution** est essentiel pour prévenir les dommages sur l'environnement, la santé, la cohésion sociale ou l'économie.
- L'Agenda 21 constitue par ailleurs la clef de voûte d'une **démarche solidaire et responsable**.
- Cette vision renouvelée des politiques publiques conduit les élus à traiter les problèmes au plus près de l'endroit où ils se posent : c'est le **principe de subsidiarité**. Il invite les différentes échelles de collectivité (Etat, région, local) à bien articuler leurs actions.
- Le développement durable encourage également les collectivités à **mesurer l'efficacité des politiques publiques**. Cette évaluation vérifie l'état d'avancement, corrige, réoriente et enrichit les plans d'actions. Il s'agit aussi d'un formidable outil de transparence.

► Une démocratie renouvelée

- Les citoyens ont développé une forte demande sociale pour une réelle **participation aux décisions d'aménagement et d'environnement**.
- Le développement durable appelle une **vision renouvelée de la démocratie** : moins délégataire et plus citoyenne.
- L'Agenda 21 interroge donc les élus sur le fonctionnement du système représentatif et apporte une réponse : la **concertation**.
- Ce renouveau démocratique donne naissance à une nouvelle génération de citoyens : **plus engagés et moins « passifs »**.
- L'Agenda 21 appelle également à l'élaboration d'une **nouvelle génération de contrats** entre l'Etat, les différents niveaux de compétences territoriales, le tissu économique, la recherche et les organismes de formation.

Face au climat de suspicion qui règne à l'égard du politique, le renforcement de l'action et de la démocratie locales peut donc être une solution pour restaurer la qualité des relations avec les citoyens.

Jean-Paul Delevoye, médiateur de la République

« Une démarche transversale et pragmatique »

Jean-Claude Antonini, maire d'Angers, président d'Angers Loire Métropole

L'Agenda 21 : un projet de territoire, un projet de vie

Dès 1999, la ville d'Angers a entrepris une démarche construite de développement durable à travers un premier Agenda 21 afin de mettre en cohérence nos actions dans les domaines économique, social et environnemental en associant les acteurs locaux (habitants, associations, administrations, universités, entreprises, ...). La particularité d'Angers est d'avoir choisi une approche pragmatique et globale du développement durable, en l'appliquant systématiquement au développement urbain et à la réalité quotidienne d'un territoire. Le développement durable et l'Agenda 21 local ont permis aux acteurs locaux de mesurer leurs responsabilités à l'égard des générations futures. **Il s'agit bien de placer l'humain au cœur des actions** : chercher toujours à améliorer la qualité et le cadre de vie de chacun, aujourd'hui et demain. A quoi servirait une mobilisation sur cette démarche globale si nos concitoyens n'étaient pas en mesure de constater ces améliorations dans leur vie quotidienne ?

Si l'on veut préserver l'attrait de notre territoire et gérer durablement les ressources urbaines, il est impératif de coordonner les politiques d'aménagement, de transport et d'environnement à l'échelle de l'agglomération. **Il faut s'engager dans une approche beaucoup plus globale du territoire qui prenne mieux en compte les réalités économiques, les habitudes de vie des Angevins et le nouveau paysage institutionnel.** C'est pourquoi Angers Loire Métropole a adopté en février 2006 son plan d'actions Agenda 21 qui servira de base à celui de chacune des 31 communes de l'agglomération qui, si elles le souhaitent, pourront le décliner à l'aune de leurs compétences et de leur territoire.

Bénéfique à l'intérieur comme à l'extérieur

En interne d'abord, l'Agenda 21, grâce à une démarche transversale et pragmatique, a permis de **souder les élus et les techniciens autour d'un projet commun de territoire.** Chacun s'est senti concerné et impliqué. Toutes et tous ont compris que le développement durable pouvait se décliner dans la conduite de chaque projet, au sein de chaque politique publique relevant des compétences de la collectivité.

L'Agenda 21 permet ensuite d'aborder l'urbain de façon plus systémique que par le passé, de réfléchir à la cohésion du territoire en intégrant les services à la population, les questions d'environnement (eau, énergie, bruit, espaces verts...), de logement (parcours résidentiel, qualité du bâti...) de transport, de mixité (sociale et fonctionnelle) et de concertation.

Je suis enfin convaincu que **le développement durable est un levier du développement économique, créateur de richesses et gisement d'emplois, l'une des clés de la reconversion de notre économie.** Le fait de mener une action volontairement ambitieuse a convaincu de nombreux acteurs locaux à s'engager sur cette voie en complément de ce qu'ils faisaient auparavant. Ce lien privilégié entre les Angevins, les acteurs économiques et le développement durable constitue un atout considérable pour assurer le rayonnement de notre territoire sur la scène des métropoles européennes du 21^e siècle.

Pragmatisme et méthode

Le développement durable est très large et on peut le définir de multiples façons suivant les sensibilités des uns et des autres. Il peut facilement devenir attrape tout et décourageant. Par quel bout le prendre ? Comment mettre en œuvre des politiques publiques innovantes ? Comment procéder méthodiquement ? Ces questions sont des freins aux élans des élus locaux pour appliquer le développement durable. Elles expliquent en partie pourquoi de nombreuses collectivités peinent à mettre en œuvre une vraie politique de développement durable ou la réduisent à une politique environnementale. C'est indispensable mais insuffisant pour faire face aux défis du XXI^{ème} siècle, qui sont bien souvent perçus comme paradoxaux : offrir des logements de qualité mais lutter contre l'étalement urbain, permettre la croissance de nos villes mais assurer la cohésion sociale et les déplacements, développer la ville mais préserver la qualité de la vie, agir de façon volontaire mais associer les habitants.

La démarche Agenda 21 permet de construire un territoire durable et de concilier différents rythmes. Un rythme immédiat, celui des services à la population et de l'animation. Un rythme plus lent, celui des projets d'urbanisme, de logement, de transports et de développement économique.

Lutter contre le changement climatique

Rennes : mise en place d'une politique énergétique de logements

La ville réalise depuis mars 2007 une **OPAH¹ thermique sur les logements construits avant 1975** (aucune réglementation thermique)². Cette opération permettra de réhabiliter les parties communes de 75 immeubles du centre ville mais également d'aider à la restauration de 220 logements. L'objectif, **à l'horizon 2020, est de réduire de 12 % la consommation énergétique de ces bâtiments, soit un potentiel de 36 000 tonnes d'émission de CO₂ évitées**. Des aides seront accordées aux syndicats de copropriétés pour les travaux des parties communes (sous réserve d'aucune contrepartie sur les loyers) et aux habitants pour les travaux privés³. Pour le logement neuf aidé (50% de la production), l'agglomération a choisi de restreindre ses aides aux seuls projets de construction certifiés « habitat et environnement », garantissant ainsi une réduction d'au moins 10% de la consommation énergétique des logements par rapport à la réglementation en vigueur. Pour le logement aidé, Rennes Métropole rembourse aux maîtres d'ouvrage le coût de cette certification (soit de 200 à 590 euros par logement).

Préserver la biodiversité

Conseil général des Hauts-de-Seine : espaces verts à proximité

Afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, le Conseil général des Hauts-de-Seine a décidé **d'assurer à chacun la proximité d'un espace vert** (ou d'un itinéraire arboré de circulation douce) à moins d'un quart d'heure. 104 km de promenades vertes sont déjà réalisés et seront complétés par 65 km aménagés dans les dix ans à venir. Le long des berges de la Seine, 66 km de promenade bleue vont accueillir les piétons et cyclistes. Deux de ses parcs, le Chemin de l'île (nouvellement créé à Nanterre, il a été ouvert au public en juin 2006) et les Chanteraines sont en cours d'agrandissement. Les parcs seront gérés et entretenus de façon à **préserver la biodiversité**, selon une gestion différenciée : limitant par exemple les arrosages et les apports de produits chimiques et utilisant des plantes indigènes adaptées au milieu local. Plus généralement, le département soutient les communes de son territoire désirant créer des espaces verts publics.

Lutter contre les exclusions et les discriminations

Région PACA : des actions sociales plus proches du terrain

En Provence-Alpes Côte d'Azur, la Région a créé un **dispositif régional d'observation sociale (DROS)**, porté par la Caisse d'allocations familiales des Bouches du Rhône. Lieu d'échanges et de débats, le DROS étudie les divers aspects de la pauvreté sur le territoire. Il a publié en 2006 un Atlas social de la région PACA, qui fournit des données précises et des clés de lecture pour aider à l'identification, la quantification et la compréhension des phénomènes de précarité au niveau local. Ce dispositif permet d'éclairer le cadre d'intervention des politiques publiques, d'améliorer la coordination des actions de terrain et, ainsi, de **mieux répondre aux urgences sociales régionales**.

Soutenir l'économie sociale et environnementale

¹ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

² Le parc de résidences principales de la Ville de Rennes s'élève à 97 211 logements, dont 66,4% ont été construits avant 1975.

³ Pour les syndicats de copropriété, 50 % du coût global des travaux TTC peut être versé par la Commune et l'ANAH. Pour les habitants, les travaux peuvent être subventionnés de 65 à 100 %.

Développement de la filière bio en Ile-de-France

La région Ile-de-France a signé un programme ambitieux pour la période 2007/2013. Avec une enveloppe de 8 millions d'euros, ce programme s'appuie sur trois orientations majeures : **une aide à la conversion des exploitants de la production classique vers la production bio** (Parc Bio), la poursuite d'un dispositif d'aide annuelle au maintien (ARMAB) **pour compenser les surcoûts induits par ce mode de production** et le **soutien à l'introduction du bio et de l'approvisionnement régional dans les cantines des lycées et collèges** avec un accompagnement des gestionnaires des cantines (formations et publication d'un guide). **L'aide à la certification bio** (financement à 80% des coûts engendrés par l'audit de certification), le renforcement de l'appui aux conversions des exploitations au bio et une bonification pour les agriculteurs font partie également des nouvelles mesures de ce programme. Le Parc Bio finance également les « paniers bio de proximité » (une dizaine de maraîchers biologiques franciliens fournissent environ 400 paniers en Amap⁴ sur la région) ainsi que la filière pain « Bio d'Ile-de-France ® » pour la restauration scolaire, la boulangerie artisanale et les commerces spécialisés.

Coopérer et être solidaire à l'international

Besançon : collaboration au processus de paix au Proche-Orient

Pour collaborer au **processus de paix au Proche-Orient**, la ville de Besançon développe des **relations parallèles avec une ville israélienne et un camp palestinien**, par le biais d'actions concrètes de développement et d'échanges. Il ne s'agit pas d'un partenariat tripartite - la ville mène des actions particulières avec chacune des deux collectivités - mais cette collaboration conjointe avec Besançon constitue un acte significatif. Les premières réalisations concernent les domaines de la **jeunesse** et de l'**éducation**, notamment par l'accueil d'étudiants des deux communautés à l'université de Besançon. La ville a également créé une association française de soutien à l'école israélienne judéo-arabe de la région de Hadera. Cette école favorise l'apprentissage de la paix - les élèves juifs et arabes apprennent à vivre ensemble dès le plus jeune âge.

« Au quotidien, les collectivités doivent être exemplaires en achetant des produits éco-responsables. Le poids de la commande publique est assez important pour avoir un effet levier significatif sur le marché. »

Jacques Pélissard, président de l'Association des Maires de France

⁴ Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
Dossier de presse – 18 juin 2008



Le Comité 21 – *Comité français pour l'environnement et le développement durable* - est né en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21, programme d'actions pour le 21^{ème} siècle, ratifié au Sommet de la Terre de Rio. L'Agenda 21 appelle les décideurs et les citoyens à prendre part aux mutations qui s'imposent à tous, pour préserver la planète et pour construire un développement plus responsable, plus équitable, plus humain.

Pour remplir cette mission, le Comité 21 accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable, anime le partage des outils et des bonnes pratiques, et produit, en concertation avec ses adhérents, des recommandations stratégiques et méthodologiques. Composé de quatre Collèges, il réunit les parties prenantes concernées en France : entreprises (multinationales et PME), collectivités (des communes aux régions), associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains ...), établissements publics (chargés de l'environnement, de la biodiversité, de l'éducation, de la recherche ...). Ce réseau de réseaux (400 adhérents) fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète. Le PNUE et le PNUD en sont membres de droit.

SON PROGRAMME EST CONSTRUIT AUTOUR DE QUATRE AXES

- Accompagner l'éducation au développement durable
- Ancrer le développement durable dans les territoires
- Promouvoir un développement économique responsable
- Renforcer les échanges et la coopération avec l'Europe et la Méditerranée.

► **L'ancrage des Agenda 21 dans les territoires** se traduit par l'accompagnement des collectivités françaises, du local au régional et par la production de recommandations stratégiques et méthodologiques sur des enjeux clés de l'action territoriale. Ces recommandations sont élaborées au sein de groupes de travail, associant les collectivités mais aussi les entreprises et les établissements publics. En 2008, le Comité 21 anime de nombreux groupes de travail pour faciliter cet ancrage :

- L'Agenda 21 : vers une nouvelle culture territoriale
- L'évaluation territoriale du développement durable
- Du quartier à la ville durable : partenariats et innovations
- La mobilisation des équipes
- Les achats responsables
- Les Agenda 21 scolaires.

► **Un site portail www.agenda21france.org**

Lancé en 2004 avec le concours du MEDAD, de l'ADEME, de Dexia Crédit Local, le site portail www.agenda21france.org propose une « cartographie » des Agenda 21 en France, du local au régional, et des retours d'expériences opérationnels, français et européens. Il recense aujourd'hui plus de 300 démarches.

► **Des partenariats avec les réseaux de collectivités**

Le Comité 21 travaille en étroite collaboration avec plusieurs réseaux de collectivités pour démultiplier son action d'ancrage des Agenda 21 en France (AMF, ADF, AC'DOM, AMGVF, ...). Ces partenariats visent à créer une dynamique d'émulation à chaque échelle territoriale et à concevoir des outils d'accompagnement et des recommandations spécifiquement adaptées à chaque échelle.